Prix agricoles 1994/1995: riz, organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 1418/76 /CEE)

1994/0039(CNS) - 31/01/1994 - Document de base législatif

PRIX AGRICOLES 1994/95: Cette proposition de règlement vise à fixer le montant des majorations mensuelles des prix d'intervention et de seuil des céréales pour la campagne 1994/95 à 1.16 ECUS/t, contre 1.425 ECU/t lors de la campagne précédente. Aucune majoration du prix indicatif n'est prévue. Cette diminution est justifiée par une baisse importante des frais financiers de stockage, due à la baisse des prix garantis (-7.7%) et à la diminution des taux d'intérêt sur le marché des prêts. Par ailleurs, par souci de simplification administrative, il est proposé de ne plus publier les primes sur les prélèvements et les montants correcteurs applicables aux restitutions qu'en cas de nécessité.